



Chers adhérents,

Je voudrais tout d'abord vous rassurer sur le combat que nous menons et qui est le vôtre. Notre tâche n'est pas toujours aisée car vous avez, en fonction de votre vécu, des intérêts différents. Sachez que quel que soit votre choix, il est respectable, et il doit être respecté.

Nous avons dans un premier temps engagé une action au pénal suite au décès des 29 victimes qui ont péri dans la catastrophe.

**De plus, ne nous laissons pas intimider par les propos de M. Apparü !...A l'unanimité du CA, l'AVIF engage :**

- **une procédure de contestation des zonages tels qu'ils ont été décidés le 8 avril,**
- **un référé suspensif.**

Nous ne sommes peut-être pas dans la rue tous azimuts, mais ce n'est pas pour cela que nous ne travaillons pas. Je tiens à saluer l'efficacité des commissions juridique, affaires sociales, technique, zones noires, communication. Nous recherchons des bonnes volontés pour développer la commission assurance.  
Sincères salutations

**Yannick Lange**

### Compte rendu des actions menées par l'AVIF au mois de mai

- Mise en place du contrat entre l'Avif et le cabinet Huglo-Lepage.
- Dépôt d'un référé au tribunal administratif de Nantes le jeudi 15 avril 2010 enjoignant la préfecture de fournir l'ensemble des études ayant servi de fondement à la détermination des zones noires et jaunes. Le tribunal a donné raison à l'AVIF, a enjoint la préfecture de fournir les documents dans un délai de 15 jours et a condamné l'Etat à verser une somme de 1 200 € à l'association.
- Rencontre avec Monsieur le Sous-préfet Chaulet pour une information sur les indemnisations pour les propriétaires en zone de solidarité, sur la répartition des dons aux sinistrés et sur le relogement.
- Demandes répétées et sans succès de la liste des sinistrés à la mairie de La Faute sur Mer.
- Organisation le samedi 15 mai d'une marche silencieuse en mémoire des victimes de la tempête. Une banderole portant les prénoms et les âges des 29 victimes a été placée au Rond Point Fleuri, des fleurs ont été déposées et 29 roses blanches ont été jetées dans le Lay. Des membres de l'association des victimes d'AZF ont participé à cette marche, nous ont donné des conseils pour notre association et nous ont remis un chèque de 1 500 €. Le 21 mai, la municipalité fautaise a pris la décision de retirer la banderole.
- L'AVIF reçoit du préfet, hors délais, un document administratif de 9 pages lui ayant servi de fondement à la détermination des zones « d'extrême danger » (zones noires). Ces documents ne correspondent pas à nos attentes.
- Le 27 mai, 40 personnes déposent plainte par l'intermédiaire des avocats de l'AVIF pour homicide par imprudence, mise en danger de la vie d'autrui, abstention de combattre un sinistre, prises illégales d'intérêt.
- Le 29 mai, à la demande de nombreuses victimes, une nouvelle marche silencieuse est organisée pour remettre en place la banderole. L'AVIF la retire le 4 juin et entre en contact avec la municipalité afin de choisir, en concertation avec les victimes, un emplacement pour une stèle.

### Le travail effectué par les commissions :

- La commission communication a tenu informé les internautes de l'évolution de la situation grâce, en particulier, au blog réalisé par Renaud Pinoit. Un site entièrement dédié à l'association devrait bientôt voir le jour. Un lieu d'information s'installe le dimanche sur le marché de La Faute et bientôt sur celui de L'Aiguillon. Une lettre mensuelle doit permettre de toucher un maximum d'adhérents.
- La commission zones noires a adressé un questionnaire aux membres sinistrés de l'association afin de faire le point sur la volonté de chacun. Les renseignements recueillis ont été analysés et une réflexion menée pour trouver des

arguments permettant des propositions concrètes lors de la contestation des zones de solidarité et lors de l'enquête d'utilité publique annoncée.

- La commission technique effectue la collecte des documents sur les causes et les conséquences de la tempête. Elle travaille sur les problèmes de sécurité (digues, prévention, habitat, alerte...) ainsi que sur les problèmes liés à la réparation des maisons endommagées par la tempête.
- La commission juridique est chargée de la relation entre l'AVIF, le cabinet d'avocat et les plaignants. Elle travaille sur la contestation des limites des zones de solidarité et sur les dossiers du pénal.
- La commission des finances assure la transparence des comptes et est chargée de recueillir des fonds afin d'assurer la bonne marche de l'association.
- La commission sociale a pris contact avec les CCAS de l'Aiguillon et de La Faute.
- La commission assurance permettant d'aider les sinistrés dans leurs démarches est en cours de formation.

### Quelques points pratiques :

- Les résidents principaux (ou semi principaux) peuvent se rendre en mairie munis d'un RIB pour demander l'attribution de la première tranche des dons aux sinistrés. Les CCAS peuvent également consentir des aides sur dossier pour les personnes en situation difficile.
- Les évaluations faites par les domaines semblent correctes mais restons vigilants, des problèmes nous ont été signalés. Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à contacter l'association (voir adresse et téléphone ci-dessous). Si vous êtes en zones de solidarité et que vous désirez conserver votre bien, vous pouvez demander, sans engagement de votre part, une évaluation aux domaines. Cela pourrait vous servir ultérieurement.
- Si vous engagez des travaux de rénovation alors que vous êtes en zone de solidarité, vous prenez le risque de ne pas être remboursé par votre assurance : renseignez-vous auprès de celle-ci.
- Les cartes grises des véhicules acquis en remplacement des véhicules détruits sont délivrées à titre gratuit. Les démarches sont à faire auprès de la mairie. Il en est de même pour le remplacement des passeports.
- En ce qui concerne l'exonération de la taxe foncière et de la taxe d'habitation pour les sinistrés, il est trop tôt pour en faire la demande : attendez la réception de l'avis. Par contre, ceux qui sont mensualisés peuvent dès maintenant demander une diminution du prélèvement automatique (ramené à 5 €)
- Les salariés des entreprises se trouvant en arrêt temporaire d'activité suite à la tempête peuvent bénéficier d'une allocation forfaitaire. Renseignez-vous auprès de Pôle Emploi ou de votre employeur.
- Grâce à l'acharnement de nos adhérents aiguillonnais, l'eau et l'électricité commencent à revenir à la Pointe.

Adressez-nous vos remarques, vos attentes, les résultats de vos démarches. Cela nous permettra de mieux vous aider.

Adresse postale : 7 bis rue du Docteur Pigeanne 85 460 La Faute sur Mer

Adresse mail : [contact@lafautesurmer.net](mailto:contact@lafautesurmer.net)

Téléphone : 06 31 88 47 09

### La constitution de l'association :

La première assemblée générale de l'AVIF a eu lieu le 2 mai 2010 en présence de 550 personnes et de Madame Corinne Lepage, avocate, qui a été choisie pour défendre les intérêts des membres de l'association.

Le conseil d'administration de 14 membres a élu le bureau :

Président	Yannick Lange
Vice président	Xavier Machuron Mandard
Vice président	Renaud Pinoit
Secrétaire	Françoise Letort
Secrétaire adjointe	Evelyne Deregnacourt
Trésorière	Marie Pierre De Lepinay
Trésorière adjointe	Mireille Guillet

Des commissions ont été créées pour épauler le travail du conseil d'administration :

commission juridique	Xavier Machuron Mandard
commission zones noires	Raymond Roucheyrolle
commission technique	Eric Racofier
commission finances	Marie Pierre De Lepinay
commission communication	Renaud Pinoit
commission sociale	Françoise Letort
commission assurances	